



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Toulouse, le 4 octobre 2024

La directrice départementale des territoires de la Haute-Garonne,

à

Monsieur le directeur
SOCAMIL
511 Avenue Gérard Rouvière
11400 Castelnau-d'Orbieu

Objet : Levée de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 21 décembre 2023
Société SOCAMIL - Tournefeuille

Un arrêté préfectoral portant mise en demeure a été pris le 21 décembre 2023 à l'encontre de votre société pour l'installation que vous exploitez sur la commune de Tournefeuille (31170), 1 chemin de Laramet, 60 avenue Marquisat.

Suite à cette mise en demeure, la visite de l'inspection des installations classées du 28 août 2024 a permis de constater la mise en place de systèmes de détection de fuite sur chacune des quatre lignes de production de froid.

Le report d'alarme en cas de fuite, absent lors de la visite, a été installé consécutivement à la visite d'inspection.

L'installation respectant désormais les dispositions de l'article 5 du règlement n° 517/2014 du 16 avril 2014 ainsi que de l'article 3 de l'arrêté ministériel du 29 février 2016, l'inspection propose de lever la mise en demeure du 21 décembre 2023.

En conséquence, l'arrêté préfectoral de mise en demeure précité est levé.

Pour le préfet et par délégation,
Par subdélégation de la directrice départementale,

L'adjointe à la cheffe du
Pôle des Procédures Environnementales

Laure JANTORE

Copie transmise à :
Inspection de l'environnement (DREAL)

Service Eau Environnement et Forêt
Affaire suivie par : Bérengère JULIA
Mél : berengere.julia@haute-garonne.gouv.fr
Cité administrative – 2 bd Armand Duportal
BP 70001 - 31074 TOULOUSE CEDEX 9
Tél. : 05 61 10 60 46
Site internet : www.haute-garonne.gouv.fr